



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°04/07/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, BRANDELET Christine, SENSEALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. CAVALLARO Michaël donne pouvoir à Mme FONTAINE Jennifer, TAUROZZA Emilia donne pouvoir à Mme DESCAUDIN Nathalie.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET : Budget 2026 – Décision modificative n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Budget Primitif 2026 voté le 29 Avril 2026 ;

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de virement de crédit du 08/06/2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des régularisations comptables dans les deux sections budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative prenant en compte ces régularisations et notamment :

En section d'investissement :

En dépenses réelles, des crédits sont inscrits aux articles 165 (Dépôts et caution) pour 1175 € (restitution des cautions de loyer), au 21848 (Mobiliers et matériels de bureau) pour -20 000 €, au 2188 (Autres immobilisations) pour 31 743.15 €, au 2313 (Constructions) pour 24 000 €, au 2315 (Installations techniques) pour 7000 €. (Fourniture et pose armoires CREUL pour la vidéo protection)
Soit un total de dépenses réelles de 43 918.15 €.

En dépenses d'ordre, des crédits sont inscrits à l'article 2313 pour 230 000 € (Constructions), à l'article 2315 pour 10 000 € (Installations techniques) au chapitre 041 (Opération patrimoniales). Ce sont des opérations liées aux transfert d'études et de récupération d'avance forfaitaire.
Soit un total de dépenses d'ordre de 240 000 €.

Soit un total de dépenses d'investissement de **283 918.15 €**

En recettes réelles, une augmentation de 32 084.15 € à l'article 10222 (F.C.T.V.A), correspondant à un complément de FCTVA, sont inscrits 11 834 € à l'article 1321 (Subvention Travaux R+1 Hotel de Ville DSIL).

Soit un total de recettes réelles de 43 918.15 €

En recettes d'ordres, des crédits sont inscrits à l'article 2313 pour 230 000 € (Constructions), à l'article 2315 pour 10 000 € (Installations techniques) au chapitre 041 (Opération patrimoniales). Ce sont des opérations liées aux transfert d'études et de récupération d'avance forfaitaire.

Soit un total de recettes d'ordre de 240 000 €.

Soit un total des recettes d'investissement de **283 918.15 €**.

En section de fonctionnement :

Au titre des dépenses réelles, au chapitre 011 (Charges à caractère générale) des crédits sont inscrits à l'article 60628 (Autres fournitures) pour 33 030.67 €, à l'article 615221 (Entretien et réparation sur bâtiments pour - 20 000 €, à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) pour 3000 €. Au chapitre 012 (charges de personnel) pour -24 200 € à l'article 6454 (Cotisation à l'assurance chômage), pour 24 200 € à l'article 6455 (cotisations pour assurance du personnel). Chapitre 66 (charges financières) pour 3500 € à l'article 66112 (Intérêts et rattachement des ICNE). Chapitre 014 (Atténuations de charges) pour 2145 € à l'article 7391112 (Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Il s'agit d'ajustement de dépenses).

Soit un total des dépenses de fonctionnement de **21 675.67 €**.

Au titre des recettes réelles, est pris en compte l'augmentation par rapport aux prévisions du budget primitif, une augmentation du FCTVA (article 744) pour 21 675.67 €

Soit un total des recettes de fonctionnement de **21 675.67 €**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2026, selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	283 918.15 €	283 918.15 €
Section de fonctionnement	21 675.67 €	21 675.67 €
TOTAL	305 593.82 €	305 593.82 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël (pouvoir remis à Mme FONTAINE Jennifer), DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia (pouvoir remis à Mme DESCAUDIN Nathalie), BRANDELET Christine, SENSEALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

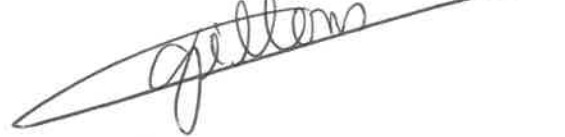
Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ESCAUDIN" at the top and "NORD" at the bottom, with a central emblem.

MERCIER Catherine

Le Secrétaire de séance,

A long, flowing handwritten signature in blue ink, likely belonging to Grégory Gillens.

GILLENS Grégory

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 06/10/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260929-04_07_2026-BF

Date d'affichage : 07/10/2026

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ESCAUDIN" at the top and "NORD" at the bottom, with a central emblem.

MERCIER Catherine.